

Séance extraordinaire du conseil municipal du 16 octobre 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 16 octobre 2017 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Est absente : madame la conseillère, Michele Dawe.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier et Yvon Mousseau, directeur général adjoint.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2017-10A-01

Contamination du centre Le Caribou - Mise en quarantaine et mise en place d'un plan d'action pour relocaliser certains organismes - appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ATTENDU l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités prévoit que le conseil municipal ne peut siéger, durant une partie de la période de campagne électorale que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention ;

ATTENDU qu'un rapport a été déposé démontrant que le centre le Caribou fait l'objet d'une contamination importante et qu'une mise en quarantaine de cet immeuble doit être décrétée ;

ATTENDU que cette mise en quarantaine rend nécessaire la relocalisation temporaire et immédiate des organismes dont les locaux sont situés dans cet immeuble ;

ATTENDU que le conseil municipal est d'avis que cette situation constitue un cas de force majeure visé par les dispositions de l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités et que son intervention est nécessaire ;

ATTENDU qu'un plan de relocalisation des différents organismes a été déposé, pour approbation par le conseil, par le Service des loisirs et des relations à la communauté ;

ATTENDU que la mise en place de ce plan de relocalisation nécessite des déboursés estimés à un maximum de 22 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal décrète la mise en quarantaine du centre Le Caribou ;

Que le conseil municipal approuve le plan de relocalisation des organismes présenté par le Service des loisirs et des relations à la communauté ;

Que le conseil municipal autorise une appropriation maximale de 22 000 \$, de l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2017-10A-02

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h01.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Marc-Olivier Breault, directeur
général et assistant-greffier

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 17^e jour du mois d'octobre 2017.

Jean Claude Gravel, maire